

## Conditions de promotion au degré primaire au Tessin (année scolaire 2023-2024)

Canton	École infantine (1 <sup>H</sup> -2 <sup>H</sup> )	Degré primaire Cycle 1 (3 <sup>H</sup> -4 <sup>H</sup> )	Degré primaire Cycle 2 (5 <sup>H</sup> -7 <sup>H</sup> )	Remarques
TI	✓	✓ Fin de la 4 <sup>e</sup> année : atteintes des compétences fondamentales.	✓ Fin de la 7 <sup>e</sup> année : atteintes des compétences fondamentales.	La décision de non promotion à l'intérieur d'un cycle, prise par l'enseignant.e, doit être validée par la direction après discussion avec les parents.

✓ : Les élèves passent à l'année scolaire suivante indépendamment de leurs résultats, sauf cas exceptionnels gérés au sein des établissements.

Source : Documents cantonaux officiels.

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2023).